FRC 4. 31885

31885

Case
FRC
13192

# OPINION

DE

## JULIEN SOUHAÎT (des Vosges),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS,

*Sur le droit de suffrage dans les assemblées primaires & électorales.*

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

---

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

FIELD MUSEUM OF NATURAL HISTORY LIBRARY CHICAGO

# OPINION

## DE

## JULIEN SOUHAIT,

## REPRESENTANT DU PEUPLE,

*Sur le droit de ſuffrage dans les aſſemblées primaires & électorales.*

---

Les crimes de la tyrannie & le courage du peuple ont fondé la liberté. La philoſophie depuis long-temps l'avoit appelée ſur la terre, elle lui ſervit de compagne à ſon entrée ſur notre horiſon; mais prévenue par le crime, l'ambition & les paſſions, ſon front radieux fut bientôt obſcurci de nuages. Je ne décrirai point les malheurs qu'ils ont cauſés juſqu'à ce jour: c'eſt à nous à les faire oublier; c'eſt au gouvernement que nous allons établir à aſſurer le triomphe de la vertu ſur le crime; c'eſt à la conſtitution que nous allons donner à la France à garantir pour jamais le bonheur & la tranquillité publique. La conſtitution, on l'a déja dit, doit être comme le ſerpent d'airain, qui guériſſoit toutes les bleſſures; mais il faut, pour qu'elle ſoit éternelle, que ſes bienfaits ſe faſſent ſentir à tous les hommes. Par-tout où elle ne ſera pas tutélaire & protectrice, elle ſera combattue; elle ſera renverſée le jour où

un seul homme soumis à ses lois sentira qu'il en est opprimé. La liberté, semblable aux rayons de l'astre du jour, doit embrâser le monde & vivifier la nature. Les principes qui l'ont amenée, le courage qui a assuré ses triomphes, n'appartiennent pas à quelques classes privilégiées ; ils sont la propriété de l'homme, ils sont à tous : mais la justice & la liberté ne font qu'une seule & même chose, & ceux-là ne seront jamais libres, qui ne sauront ou ne voudront pas être justes.

Représentans, cette liberté fondée par le génie, le courage & la victoire ; rendue plus chère aux Français par les malheurs que par les sacrifices qu'elle leur a coûtés ; cette liberté, doux espoir, inestimable propriété de tous, on veut vous faire composer avec elle ; on veut priver du droit de suffrage une grande quantité de citoyens ; on veut l'enlever à cette classe nombreuse qui n'a plus rien à perdre, à celle qui a fait le plus de sacrifices, car elle a tout donné ; à la classe enfin qui a le plus besoin de consolations, celle du malheur, dont le sentiment ne peut être adouci que par la suprême jouissance de la liberté.

Je ne viens pas accuser des intentions dont les organes ont toute mon estime ; mais je viens me fortifier, avec les fondateurs de la République, dans la ferme résolution de ne jamais dégrader le superbe ouvrage de la nature ; je viens déjouer avec vous les dangereuses suggestions de la perfidie. Non, vous n'autoriserez jamais l'injure qu'elle prépare à la liberté. Plus puissans par la vertu que par la victoire, vous saurez faire régner les principes de la justice ; & mettant à profit l'expérience des siècles qui se sont roulés devant vous, vous décréterez ce qu'exigent la véritable politique, qui est la sagesse, & le grand intérêt du peuple, qui est l'objet de votre mission.

La société est un besoin naturel de l'homme ; elle doit sa première origine au desir de conserver sa personne & sa propriété : l'homme a jugé qu'il ne pouvoit vivre seul sans être exposé aux attaques & à la violence des autres ; mais il a reconnu qu'il ne pouvoit remplir cet objet, qu'autant qu'il s'obligeroit lui-même à ne point attaquer ses voisins, ni en leurs personnes, ni en leurs propriétés, & qu'il ne pouvoit exiger la protection de la société, qu'au-

tant qu'il contribueroit à repouſſer les injures qui ſeroient faites à ſes membres. Ainſi, la ſociété ne peut ſe ſoutenir ſans une exacte réciprocité de droits & de devoirs, qui conſtitue la liberté & l'égalité; ainſi une claſſe d'hommes qui en attaqueroit une autre dans la perſonne, ou ce qui eſt le même, dans la liberté de ceux qui la compoſeroient, violeroit les premiers principes, les premières conditions du pacte ſocial, en ſaperoit les fondemens, & ſe mettroit en guerre ouverte avec la claſſe opprimée.

La ſociété eſt une exacte réciprocité de droits & de devoirs, un échange journalier de ſecours réciproques. Non-ſeulement ceux-là ne ſeroient pas citoyens qui ne jouiroient pas de ces droits; mais ils le ſeroient encore moins, ceux qui s'en attribueroient excluſivement l'exercice, qui ne laiſſeroient aux autres que des devoirs, néceſſairement le prix du reſpect de leurs droits; qui s'iſoleroient au détriment de l'aſſociation civile; qui concentreroient en eux-mêmes les jouiſſances communes, & fouleroient aux pieds l'égalité, la bienfaiſance & la gratitude.

Le but de la ſociété étant la garantie des droits de chacun, de ſa perſonne & de ſes propriétés, tout homme a le droit de faire par lui même ce qui peut aſſurer cette garantie, ſans nuire à celle d'autrui; & lorſqu'il en eſt empêché, il ne peut être ſuppléé que par des mandataires de ſon choix.

Celui qui, ſans un mandat ſpécial & formel, s'attribueroit le droit de ſtipuler pour la perſonne & les propriétés d'un autre, commettroit un crime, en violant le droit ſacré de la propriété. S'il généraliſoit ſon uſurpation & l'appuyoit ſur la force, il ſeroit un tyran.

Ce qui ſeroit un crime dans un individu, le ſeroit à plus forte raiſon dans une claſſe entière d'hommes: le nombre des uſurpateurs ne changeroit rien à la nature de l'attentat; il ſeroit au contraire d'autant plus grave, qu'ils auroient mépriſé le devoir de protection impoſé au grand nombre envers le petit, & au fort envers le foible.

Le droit de veiller à la ſûreté de ſa perſonne & de ſa propriété, & par conſéquent la faculté de le déléguer, a été donné par la nature à l'homme. S'il étoit d'inſtitution humaine, la ſociété pourroit le reprendre, le changer ou

le modifier selon qu'il lui paroîtroit juste & convenable; mais elle ne peut disposer de ce qui n'est pas à elle : ce droit appartient à l'homme en vertu de sa seule existence.

L'homme, dans l'état de nature, est son propre législateur, il l'est encore dans l'état de pure démocratie; mais dans une société répandue sur un vaste territoire, où la volonté générale ne peut pas se rassembler ni s'exprimer simultanément, l'homme n'est législateur que par représentation : ses mandataires exercent en son nom son droit législatif; ils sont l'image de sa personne & de sa volonté : or, ils ne pourroient être ses mandataires, ils ne pourroient le représenter, exprimer sa volonté, s'il ne les nommoit pas.

Ce droit naturel est un principe fondamental, indépendant de l'opinion des hommes : ils peuvent bien développer & constituer tout ce qui peut fortifier un principe, mais ils ne peuvent le détruire. La justice, par exemple, est un principe que l'opinion des hommes a bien la faculté d'étendre, mais non de supprimer : donc les hommes n'ont pas la liberté de porter atteinte au droit naturel de chacun de nommer ses mandataires.

Ce droit, fût-il même un droit de convention, un droit purement illusoire & sans utilité; il ne pourroit être contesté, parce qu'il tient à la liberté individuelle, & qu'il ne suffit pas qu'un droit de cette nature ne soit point nécessaire, mais qu'il faut qu'il soit nuisible. S'il s'agissoit de fonctionnaires publics, on feroit bien de ne leur accorder que ce qui est indispensable, car l'autorité tend toujours à l'oppression; mais un droit qui favorise la liberté du citoyen & par conséquent celle de la société, doit être étendu & respecté partout où il n'est pas nuisible.

Il n'y a pas de liberté pour ceux dont la personne & les propriétés dépendent d'une autorité au choix de laquelle ils n'ont pas concouru. Les hommes apportent en naissant le droit de veiller par eux-mêmes ou par leurs mandataires, à la conservation de leurs personnes & de leurs biens : ce droit est un patrimoine qu'ils tiennent de la nature, dont la société ne peut les déshériter; ils sont esclaves au moment qu'ils le perdent, soit par la force, soit par un abus de confiance dans l'autorité chargée de le protéger.

Ce droit commun à tous constitue l'égalité. Inégaux par

la nature en facultés physiques & morales, mais égaux en droits, les hommes ont trouvé dans l'association civile l'avantage d'égaliser ces facultés par la puissance des lois. La loi est la volonté générale; c'est le bras de tous pour protéger le foible contre le puissant, pour donner à tous une défense égale contre les entreprises de chacun : tous ont donc le droit de concourir à sa formation & à la nomination de leurs représentans.

C'est de ce principe que l'on a tiré la conséquence nécessaire que tout privilége de naissance, de noblesse ou d'hérédité qui conféroit ci-devant les pouvoirs publics, étoit radicalement nul. Le privilége de la propriété que l'on propose de substituer à ceux-là, ne seroit pas moins absurde, comme tout privilége qui tendroit à exclure une classe de citoyens du droit d'élection du corps législatif : ce nouveau privilége auroit même ce désavantage sur les anciens, que du moins ces derniers n'inspiroient que le mépris, tandis que l'autre exciteroit de plus l'indignation, par l'idée de la violence & du brigandage, attachée à l'origine de presque toutes les fortunes.

Ce privilége ameneroit parmi nous l'aristocratie qui se constitue par l'inégalité de droits. L'aristocratie ! non, elle ne reviendra plus souiller nos regards : c'est bien assez de ses débris impurs. Nous n'avons pas oublié qu'elle nous abreuva d'injures & d'outrages pendant une longue suite de siècles; nous n'avons pas oublié qu'elle causa tous nos malheurs, qu'elle prolongea les orages, les crimes & les désordres de la révolution; nous ne constituerons jamais parmi nous l'odieux pouvoir qui corrompt le caractère des hommes par l'orgueil & la démence dans ceux qui l'exercent, par l'avilissement & la stupeur dans ceux qui y sont assujétis.

Dans un gouvernement libre, c'est la majorité des suffrages qui fait la loi pour tout ce qui dépend de la volonté commune : or, il n'y a pas de majorité de suffrages, & conséquemment pas de loi, là où une portion de citoyens est exclue du droit de voter.

Si l'exclusion frappe la majorité, elle est ridicule & illusoire, car la majorité ne peut recevoir la loi de la minorité dont elle culbutera le gouvernement quand elle voudra; si l'exclusion tombe sur la minorité, elle est sans objet, car la minorité ne peut faire la loi ni porter ombrage à la majorité.

Le droit de voter pour le choix de ſes repréſentans eſt un droit primitif, la baſe & l'égide de tous les autres. Dépouiller un homme de ce droit, c'eſt le réduire à l'état d'eſclave : l'eſclavage conſiſte dans l'obéiſſance paſſive aux volontés d'un autre.

Cet eſclavage, qui réſulteroit, dans un gouvernement libre, de l'excluſion d'une certaine claſſe à la jouiſſance de ſes droits, ſeroit plus odieux que celui que l'on ſupporte ſous le deſpotiſme; alors il exiſte une ſorte d'égalité, celle du malheur commun, moins difficile à ſouffrir que la puiſſance d'une portion d'hommes ſur l'autre, ſon égale en droits.

L'eſclavage eſt bien au pouvoir de la force, mais non au pouvoir de l'autorité. La majorité n'a pas le droit de détruire la liberté de l'homme; la liberté eſt une propriété ſacrée que lui a léguée la nature, comme un moyen néceſſaire au développement de ſes facultés, comme la principale jouiſſance & la plus douce conſolation de la vie : elle eſt une loi; elle eſt la délicieuſe condition de ſon exiſtence; il ne peut, on ne peut l'y ſouſtraire ſans outrager la nature. Placé par elle au-deſſus de tous les êtres qui ſe meuvent dans l'immenſité de l'Univers, comment l'homme ne jouiroit-il pas de la liberté donnée à tous? Dans laquelle de ſes lois ſacrées trouvera-t-on qu'elle dût être le privilége de la fortune? L'argent eſt une invention de la corruption & de la cupidité des hommes : comment ce vil inſtrument de leurs vices & de leurs paſſions pourroit-il être la condition de la liberté? La nature ne l'a point voulu, elle n'a point impoſé l'obligation d'être riche pour être libre; elle n'a point dégradé la liberté à ce point d'être le patrimoine de la fortune, qui le plus ſouvent elle-même n'eſt que celui de l'infamie.

La liberté eſt auſſi le courage & la vertu qui dédaignent la fortune. La plupart des grands hommes des Républiques anciennes furent pauvres; pluſieurs furent enterrés aux dépens du tréſor public : en furent-ils moins vertueux, moins bons citoyens? Curtius étoit pauvre; il diſoit aux Samnites qui lui offroient une grande ſomme d'argent, qu'il ne voyoit pas de gloire a poſſéder de la fortune, mais à commander à ceux qui en avoient. Fabricius étoit pauvre auſſi! en fut-il moins un des plus fameux généraux de Rome? Comparez la richeſſe de Pichegru à celle d'Yorck ou de Cobourg, &

voyez si l'ame d'un grand homme se compte au poids de l'or. Repoussez donc ces distinctions flétrissantes & barbares, rendez à l'homme sa liberté toute entière, & n'empêchez pas le courage & la vertu d'être citoyens.

La richesse, dans le plus grand nombre, est le fruit de l'insensibilité pour le malheur, du mepris de la vertu & de cette avidité cruelle qui se nourrit de la misère publique. Voyez les fortunes du jour : quel est leur principe, leur aliment, leur objet ? quel est leur esprit, leur dessein ? Sourdes à la voix de la patrie & de l'humanité, comme elles se jouent du désespoir du peuple ! avec quelle fureur elles s'agitent pour l'aggraver encore, pour culbuter le gouvernement, pour détruire la République par l'épuisement & l'anarchie ! Voyez plus loin les anciennes fortunes, depuis Nemrod jusqu'à Calonne, n'est-ce pas au brigandage, aux exactions de toute espèce, à la corruption, qu'elles doivent leur origine ? La richesse est l'apprentissage du crime & des passions ; son carractère est l'insolence, l'oppression, l'inhumanité. N'est-ce pas dans son sein ouvert à la vengeance, que se sont trouvés tous les ennemis de la patrie ? Elle veut le despotisme qui ne l'atteint pas, pour dominer à son tour, pour faire disparoître cette égalité qui l'offense & empoisonne ses plaisirs. Elle conspire en secret contre vous, malgré ses perfides adulations qui sont autant de fleurs qui couvrent le poignard dont elle cherche à vous percer le sein. Ne lui donnez donc pas de nouveaux priviléges ; n'ajoutez pas un nouveau degré à son audace ; & au patrimoine du crime, celui de la liberté, qui, s'il pouvoit être exclusif, devroit appartenir à la seule vertu.

La liberté ! ah ! où en est le profond sentiment, si ce n'est dans le peuple ? où est-elle, si ce n'est là où se trouvent la patience qui méprise les dangers & le courage qui triomphe de tous les obstacles ? où est-elle, si ce n'est dans la vertu, compagne du malheur, qui est l'école des grands hommes ? si ce n'est dans l'indigence & la médiocrité qui rapprochent l'homme de la nature, & lui conservent le caractère de sensibilité & de bienfaisance sans lesquelles il n'est pas de bonheur sur la terre ? La liberté est donc dans le peuple ; elle est pour lui, comme l'astre du jour est pour les grandes masses ; elle n'est pas le privilége de quelques individus, de

quelques classes d'hommes à qui la fortune offre déja trop de jouissances corruptrices; elle est à tous; elle est principalement à ceux dont le malheur réclame des consolations, & dont l'ame s'agrandit au sentiment de ses bienfaits.

Représentans, ces principes & ces idées doivent être la base de toutes nos institutions. Nous devons favoriser la condition du peuple; son bonheur est la garantie de la liberté; c'est aussi dans notre respect pour ses droits qu'il trouve sa garantie contre ces hommes artificieux qui cherchent à l'opprimer, en s'érigeant en patriciens par des priviléges, par l'audace & l'impunité. La République n'est-elle pas la fusion de toutes les volontés & de tous les efforts pour que chacun trouve, dans cet ensemble de ressources communes, une portion de biens égale à sa mise. Si le riche y apporte sa fortune, le pauvre y prodigue son travail & son courage; l'un & l'autre ont donc un droit égal à la liberté. Il ne s'agit pas d'une société qui n'a pour objet que l'argent, & d'où il seroit permis de repousser tout actionnaire qui n'en auroit pas fourni: il s'agit d'une grande association civile dont la fortune n'est pas l'objet le plus intéressant; la protection, la sûreté personnelle le sont bien davantage: d'ailleurs, le travail du pauvre est aussi une propriété. Tous ont donc les mêmes droits; tous ont donc droit à une égale garantie, qui ne peut exister sans le concours de tous à la puissance législative.

Nos droits & nos devoirs prennent leur source dans la connoissance du juste & de l'injuste. La société se trouvroit anéantie, si l'on préféroit quelque chose à la justice, sur laquelle elle est fondée. C'est ainsi que l'orateur romain a tiré de ce principe la conséquence morale, que l'homme prêt à périr, ne peut se permettre d'attaquer la propriété d'un autre, ni de lui faire aucune violence pour sauver sa vie. Comment donc lui seroit-il permis de lui enlever arbitrairement sa liberté, le plus précieux des biens?

La seule véritable base d'un gouvernement libre, est l'égalité qui ne peut exister sans la justice. Où seroient l'égalité & la justice, si une classe d'homme enlevoit à une autre ses droits personnels, si elle concentroit en elle-même l'autorité publique & tous les avantages de l'association? cette entreprise ne seroit-elle pas un véritable vol, un acte de violence

& de tyrannie ? Eh bien ! le droit d'élection eſt un de ces droits; il eſt la propriété la plus ſacrée, car il eſt la garantie de toutes les propriétés & de tous les droits.

La diſtinction que l'on voudroit mettre entre un homme pauvre & celui à qui une propriété quelconque donneroit l'exercice excluſif de ces droits, feroit de l'inégalité des richeſſes une ſource d'inégalités de droits, tandis qu'elle n'eſt que la différence paſſagère des talens, de l'adreſſe, des chances heureuſes ou contraires chez les hommes. Celui qui auroit le plus de propriétés, prétendroit bientôt à plus de droits, & feroit ainſi diſparoître l'égalité, un des principes conſervateurs, un des plus grands charmes de toute ſociété libre. Ce qu'on peut accorder à la richeſſe, c'eſt l'exercice de la bienfaiſance, la ſeule, la plus douce prérogative qu'elle puiſſe deſirer; mais la juſtice s'oppoſe à ce qu'elle ſerve jamais de prétexte pour enlever les droits d'autrui, pour ravaler la vertu qui l'a mépriſée, au-deſſous du crime & de l'infamie qui ſouvent l'ont acquiſe.

Tourmentés par l'égalité, les riches viſent ſans ceſſe à l'uſurpation des droits du pauvre. La vanité, l'égoïſme, l'idée de ne jamais deſcendre de leurs fortunes, nourriſſent en ſecret leurs deſſeins conſpirateurs; mais ils devroient ſe rappeler que la juſtice eſt la ſeule garantie de leurs propriétés & de leurs droits; qu'une ambition contraire leur a ſouvent été fatale; qu'à force de tout avoir, ils ont tout perdu, & ſont tombés dans l'inégalité honteuſe qu'ils vouloient donner aux autres.

Inſenſés ! vous ne voyez pas qu'en faiſant de votre fortune le prétexte de vos uſurpations, vous en faites en même-temps une pomme de diſcorde qui non-ſeulement provoqueroit, mais juſtifieroit l'inſurrection contre vous. De quel droit en effet pourriez-vous exiger pour vos propriétés le reſpect de celui dont vous auriez foulé à vos pieds le plus ſacré des biens, la liberté ? De quel droit pourriez-vous dégrader ainſi vos ſemblables, ces hommes ſans le courage & les travaux deſquels vous n'auriez ni jouiſſances ni fortune, ni liberté ? La richeſſe eſt-elle une preuve de vertu, & l'indigence d'immoralité ? Non, les paſſions naiſſent de la facilité de les ſatisfaire; ainſi, & vous nous le prouvez bien, plus on a de fortune, plus on eſt corrompu.

Le pauvre, au contraire, plus près de la nature, qui eſt la mère des bons ſentimens, n'a point de paſſions dangereuſes; il n'a de vices que ceux que vous lui donnez; il n'a d'erreurs que celles de ſon gouvernement.

Né ſenſible, il ne pardonnera jamais votre injure, réunie ſur-tout à une auſſi grande injuſtice. Il n'eſt pas ambitieux, mais il a aſſez de ſentiment pour ſe révolter contre le mépris. La privation arbitraire de ſes droits l'humiliera & l'aigrira fortement. L'indigence l'accable déja aſſez; il ne faut pas qu'elle ſerve de motif pour augmenter votre ſupériorité: vous pourriez avoir un moment quelques légers ſuccès, mais ce ſuccès ne feroit que rendre vos ennemis plus implacables. Votre fortune, vous devez vous en ſervir pour ſoulager vos frères, & non pour les opprimer.

Pourquoi enleverions-nous à l'infortune la ſeule conſolation qui lui reſte, la liberté? La misère n'eſt-elle pas ordinairement le partage de la vertu, qui dédaigne la fortune & en eſt oubliée? Voulons-nous proſcrire la vertu, parce qu'elle eſt pauvre? N'avons-nous proclamé le reſpect du malheur que pour lui ravir ſes droits, pour aggraver ſon ſort au lieu de l'adoucir & de le faire diſparoître?

Cette claſſe d'hommes que l'on appelle prolétaires, s'eſt armée avec enthouſiaſme pour la liberté commune. Qui a vaincu au-dehors? Qui a verſé ſon ſang aux monts de l'Argonne, à Jemmapés, aux Pyrénées, à Fleurus, aux Alpes, dans le Rhin? Qui a couvert la France des lauriers de la victoire, & gravé ſon nom ſur les tables de l'immortalité? Sans doute les autres citoyens ont leur part à cette étonnante moiſſon de gloire; mais qui donne le mépris de la mort, ſi ce n'eſt le malheur? Et qui peut cauſer tant de prodiges, ſi ce n'eſt le mépris de la mort, le malheur, l'eſpérance & la vertu?

Et au-dedans, qui peut douter que la révolution n'ait été faite par le peuple? Sans doute l'iniative en appartient aux conſeils de la philoſophie; mais ſans la force du peuple, ils n'euſſent produit qu'une belle illuſion. Le 14 juillet & le 10 août ſont dus principalement à la claſſe indigente des citoyens. Le mépris dont elle s'étoit abreuvée ſous l'ancien régime; le malheur qui tourmente les hommes & les porte ſans ceſſe à changer de ſituation; cette ſenſibilité aux peines

de ſon ſemblable, ſi naturelle à l'infortuné ; l'éloignement des graces de la cour & des avantages que tiroient de ſes déſordres les riches & les privilégiés ; le ſentiment de la nature, plus fort dans la claſſe la moins éloignée de ſes affections & de ſes lois ; l'enthouſiaſme de la liberté & de l'égalité, la plus douce conſolation du malheur, la plus forte paſſion de l'homme refoulé par l'injure & le mépris public, tout entraînoit le pauvre au renverſement du deſpotiſme ; & ſes efforts ont été d'autant plus terribles, que n'ayant rien à perdre & tout à eſpérer, nulle conſidération ne pouvoit arrêter ſon impétuoſité : n'auroit-il donc aujourd'hui répandu tant de ſang, livré tant de combats, ſouffert tant d'épreuves & de privations, que pour tomber dans l'eſclavage, & ſe voir enlever ſes droits par ceux mêmes dont il a aſſuré la puiſſance & la liberté ?

Ces hommes ont fait la guerre pour repouſſer la violence & l'oppreſſion, pour terminer par la force une querelle que leurs ennemis n'ont point voulu terminer par la raiſon. Ils ont vaincu, & cependant ils reſteroient toujours opprimés ! La tyrannie pour ces hommes n'auroit-elle donc fait que changer de mains ?

La liberté s'acquiert par la valeur ; mais elle ſe fonde avec la puiſſance de la juſtice & de la verité. Direz-vous aux hommes intrépides qui ont affronté, culbuté, repouſſé l'univers armé contre leur liberté ; direz-vous à ces hommes qui ont ſupporté les ravages de la guerre, la miſère du temps, les fureurs ennemies, toutes les ſortes de fatigues & de privations ; direz-vous à ceux qui ont répété les prodiges & la puiſſance des Dieux ſur la terre ; leur direz-vous qu'ils ne doivent recueillir que la ſervitude de leurs efforts immortels, & que tous les fruits de leurs victoires ſeront le patrimoine excluſif de quelques-privilégiés, parmi leſquels vous comptez tous plus d'un ennemi de la patrie ?

L'eſpérance adoucit toutes les peines. Ces hommes, battus par mille orages, éprouvés par mille contrariétés & mille ſacrifices, mais dont l'étonnante valeur a ſu braver toutes les tempêtes, ſemblables à la foudre qui fend & diſſipe les plus affreux nuages, ont traverſé en héros le fleuve impétueux de la révolution, dans l'eſpoir de trouver au port de la liberté l'objet de leurs deſirs, le but de leurs

efforts généreux : aujoud'hui qu'ils y ſont enfin arrivés, oſerez-vous les livrer à de nouveaux écueils ? oſerez-vous les rejeter dans les flots, ou les abandonner ſur une plage dédaignée ? oſerez-vous les repouſſer du ſein de leur patrie, qu'ils ont comblée de bonheur & de gloire ? Ils ſont pauvres ! mais ils ont conquis le monde ; mais ils ſont riches en courage & en vertus. Du moins les uſurpateurs ſe fuſſent conſolés de cette injure avec leur fortune. Que reſtera-t-il à ces illuſtres opprimés ? le ſouvenir de leurs triomphes & de votre injuſtice. Eſt-ce-là la récompenſe que vous leur devez ? & que pouvez-vous en attendre ?

De tous les chemins ouverts à la gloire, le plus généreux & le plus noble eſt peut-être celui de porter les armes pour ſa patrie. C'eſt cependant celui qui conduit le plus directement à la pauvreté. Direz-vous que le plus noble état de la ſociété ſoit indigne du ttire de citoyen ? Direz-vous au guerrier courageux qu'il ne peut aſpirer à la liberté, parce qu'il eſt pauvre ? Non ſans doute. Je ſais que la politique, ou, ſi l'on veut, la juſtice qui preſſe, tient aujourd'hni un autre langage ; mais n'eſt-ce pas celui que l'on vous propoſe de tenir aux familles, aux deſcendans des vainqueurs de la tyrannie ? & ne ſeront-ils pas exclus de leurs droits, parce que leurs auteurs ou leurs ancêtres auront mépriſé la fortune & la mort pour mieux ſervir leur pays ?

On parle de droits ; mais on ne parle jamais de devoirs : cependant ces deux idées ſont corrélatives & inſéparables. La réciprocité ſeule fonde les droits, & les convertit en devoirs. Le droit dont on jouit, impoſe l'obligation de le garantir à un autre : ainſi, l'on perd néceſſairement ſes droits lorſqu'on viole ſes devoirs.

Pour nous, Citoyens-Repréſentans, reſpectons fortement les nôtres. La révolution fut l'inſurrection du malheur contre les fureurs du deſpotiſme, l'uſurpation des grands, l'inſolence de la richeſſe : ne proſcrivons pas l'infortune pour relever l'orgueil & les caſtes abattues de nos anciens tyrans. Ce ſont les opprimés, c'eſt l'indigence & le malheur qui nous ont envoyés ici. Où trouveroient-ils ſur la terre aſyle & protection, ſi ce n'eſt au milieu de nous, ſi ce n'eſt ſous ces voûtes auguſtes ? En vain l'ariſtocratie nous flatte

& nous berce de ſes proteſtations de dévouement à la patrie ; en vain cherche-t-elle à nous ſéparer du peuple, en nous irritant contre lui pour des excès qui ne lui appartiennent pas, qu'elle-même a fomentés & dirigés : nous ne tarderons pas à reconnoître que ſous ce maſque trompeur, l'ariſtocratie couvoit la contre-révolution, la vengeance & le crime ; nous ne tarderons pas à reconnoître que nos ſeuls, nos véritables amis ſont le peuple, dans le peuple, dans ceux mêmes ſur leſquels la perfide ariſtocratie a attiré les outrages & la perſécution. Repréſentans, où ſeroit la conſolation de nos peines & de nos dangers, où ſeroit la récompenſe de nos ſacrifices & de nos veilles, ſi ce n'eſt dans la grande penſée du peuple, dans l'eſpérance qu'ils tourneront à ſon avantage, au ſoulagement du pauvre ? Nous n'oublierons pas que nous ſommes ici pour ſoutenir ſes droits, pour ſoutenir la liberté & l'égalité. Où eſt le mandat qui nous autoriſe à ſacrifier une claſſe d'hommes à l'ambition, à la vanité d'une autre ? Quel ſeroit le prix, quel ſeroit le ſouvenir d'une auſſi cruelle erreur ? Ah ! l'indigence n'a pas trop de l'héritage de la nature ; ne le lui enlevons pas ; ne lui ramenons pas l'eſclavage, après avoir obtenu ſa confiance & lui avoir promis la liberté.

Quand la juſtice ne nous commanderoit pas de reſpecter les droits du peuple, l'intérêt public nous en feroit un devoir. Un légiſlateur célèbre, dont les malheurs doivent nous rendre plus attentifs à la cauſe du malheur, l'infortuné Condorcet nous a dit que l'homme devoit pouvoir exercer, avec une liberté entière, les droits qu'il tenoit de la nature ; que l'intérêt général, loin d'ordonner d'en reſtreindre l'exercice, défendoit au contraire d'y porter la moindre atteinte, & que dans cette partie de l'ordre public, le ſoin d'aſſurer à chacun ſes droits, étoit encore à-la-fois la ſeule politique utile, le ſeul devoir de la puiſſance ſociale, & le ſeul droit que la volonté générale pût exercer ſur les individus.

Il a penſé qu'un gouvernement n'étoit fort & tranquille qu'en proportion de la maſſe des individus intéreſſés à le défendre ; que la politique devoit donc réunir tous les intérêts par le moyen de l'égalité des droits ; que l'expulſion expoſeroit à des troubles ; qu'on pouvoit bien enlever aux

hommes leurs droits, mais non les empêcher de se révolter contre cette expoliation. En effet, la haine s'agite & entraîne le désordre ; la violence constitue la violence ; & celui contre lequel on se l'est permise, a le droit de l'exercer à son tour.

La privation des droits de citoyens pour une classe considérable d'individus, loin de tourner au profit de la liberté des autres, l'exposeroit donc imminemment, en livrant cette classe au premier ambitieux qui voudroit se servir de son mécontentement pour asseoir sa domination & subjuguer par l'anarchie la liberté publique.

Ne donnons pas aux agitateurs & aux factieux d'aussi puissans prétextes. Nous savons que les troubles sont nécessairement le résultat de l'injustice, lorsqu'elle est au comble ; lorsque par l'humiliation & l'esclavage, ou veut assimiler les hommes aux brutes, il existe dans tous les cœurs un sentiment vif & rapide qui fait repousser l'oppression, sans même en calculer la puissance. Ceux qui s'armeront un jour contre des lois oppressives, auroient vécu paisiblement, si elles leur avoient montré l'égalité, la douceur & la justice.

Ces troubles & ces agitations sont assez fréquens dans un état libre, par la faculté qu'ont tous les citoyens d'arriver à l'exercice de la puissance publique, qui excite leur ambition & entretient leurs passions dans une continuelle activité ; ils y causent trop de malheurs & de désordres, pour n'être pas en garde contre tout ce qui peut les favoriser. Or, rien n'est plus propre à en produire que l'insensibilité des lois pour le malheur & pour les mécontentemens légitimes ; rien n'y est plus propre que le mépris des principes sur lesquels repose la liberté, & l'indifférence à prévenir l'injustice : car alors les cœurs, découragés & indifférens pour la patrie, ne s'opposent plus aux conjurations ; ou bien, irrités par le ressentiment & le desir de la vengeance, ils se jettent dans les bras du premier parti qui leur présente l'occasion de le satisfaire.

Et dans quel temps nous propose-t-on d'enlever à une portion considérable du peuple, ses droits & sa liberté ? Dans un moment où le fanatisme, avide de vengeances & de domination, souffle par-tout le feu de la révolte contre

l'autorité nationale ; où de vils esclaves, attribuant à la condescendance la persécution de leurs ennemis, appellent sur la patrie l'opprobre & les fureurs de la royauté ; où le patriotisme enfin, respecté au-dehors, mais tourmenté, défiguré au-dedans, a besoin de se rallier tous les citoyens, d'encourager les foibles, & d'enlever aux malheureux tout prétexte de mécontentement : c'est alors que l'on pousse le gouvernement, qui a besoin de confiance & de repos, à jeter dans son sein des germes de haines & de dissentions civiles !

On se promet, il est vrai, les mêmes résultats parmi nous que chez nos voisins, où la violation des droits de l'homme n'excite aucun trouble ; mais on s'abuse, ou l'on veut nous tromper. Quand les hommes ont été amenés par l'abrutissement à l'oubli de leurs droits, il n'est pas difficile de les gouverner despotiquement ; mais lorsque l'ignorance, la superstition, les priviléges sont disparus ; lorsque tous les masques sont tombés, & que l'homme éclairé sur ses droits, les a reconquis par sa raison & son courage, il n'y a plus d'influence parmi eux pour le machiavélisme & le mensonge : entreprendre de les rétablir, c'est appeler le mépris & la vengeance.

C'est alors que l'injustice & le malheur donnent du ressort au courage, & portent les hommes à de grandes entreprises. Ceux à qui vous aurez enlevé leurs droits naturels, attaqueront un jour les vôtres ; & dans la lutte sanglante des vengeances & des passions, les usurpateurs corrompus, amollis par la fortune & l'orgueil, succomberont sous le poids de l'anarchie, ou seront forcés d'aller chercher un lâche repos à l'ombre de la tyrannie qui nivélera & mettra tout d'accord.

Ingrats ! vous voulez vous séparer du peuple ou de quelques classes du peuple : mais, s'il se retiroit lui-même au Mont Sacré ? s'il abandonnoit l'agriculture, les arts, les métiers, les armes, que deviendriez-vous ? Semblables à ces orgueilleux patriciens de Rome, vous iriez bientôt implorer son assistance & baisser vos fronts humiliés devant lui. Que deviendroient les riches & la richesse ? Les uns rentreroient dans l'indigence & la servitude, les autres ne tarderoient pas à disparoître du sol de la République. C'est

donc le peuple qui donne la vie & la liberté à tout; c'eſt lui qui donne de la valeur à la richeſſe, & de la puiſſance au corps politique; c'eſt lui qui les ſoutient par ſes travaux & ſon courage. Généreux comme la nature, le peuple prévient tous les jours vos beſoins & vos vœux, & vous oſez le repouſſer! vous oſez lui refuſer, non pas un bienfait, il n'en demande point, mais la paiſible jouiſſance des droits que ſa valeur a reconquis!

D'où vient que la République romaine fut preſque continuellement agitée par des troubles intérieurs? C'eſt que l'on y avoit établi des claſſes de patriciens & de plébeïens; c'eſt que l'ambition des uns affrontoit ſans ceſſe les droits des autres; c'eſt que la différence des fortunes avoit produit celle des rangs, & avoit été la condition des pouvoirs publics; c'eſt que les ambitieux, habiles à profiter des reſſentimens populaires, viſèrent conſtamment à l'autorité, en exaſpérant la haine du peuple contre les uſurpateurs de ſes droits, juſqu'à ce qu'enfin des factions rivales, parvenues à tout ſubjuguer, s'entredéchirèrent, & firent ſuccéder la tyrannie de la plus puiſſante à l'autorité du ſénat & à la liberté des citoyens.

Si les légiſlateurs de Rome, ſi ceux des républiques anciennes avoient toujors rejeté les différences des rangs par la fortune; s'ils avoient fortement maintenu les hommes dans l'exercice de leurs droits naturels; ſi, mépriſant les ambitions & les paſſions diverſes, ils avoient proſcrit l'eſclavage, donné à tous les mêmes droits, à tous les mêmes prétentions aux pouvoirs publics, ſans autre diſtinction que la vertu: ces républiques, exemptes des diviſions qui les ont déchirées & aſſervies, ſans ceſſe victorieuſes des tyrans jaloux qui conjuroient leur perte, nous euſſent tranſmis intact le dépôt ſacré de la liberté du monde; elles fuſſent parvenues heureuſes juſqu'à nous, & auroient ainſi épargné aux générations qui leur ont ſuccédé, les longs malheurs & l'opprobe de la tyrannie, & à l'humanité avilie, le déchirant ſpectacle d'une poignée de brigands foulant aux pieds les nations de la terre.

Profitons de l'expérience & des fautes de ces républiques. Les leçons de l'hiſtoire ne doivent pas être perdues pour des légiſlateurs. Jetés un inſtant ſur le théâtre de la vie

avec

avec les mêmes inclinations & les même droits, eſt-ce la peine de nous tourmenter par des diſcordes & des rivalités puériles qui ne feroient qu'ajouter aux malheurs inſéparables de la condition humaine? Serrons-nous, il nous reſtera long-temps encore des ennemis à combattre; ne leur donnons pas les dangereux ſuccès de nos diviſions. Euſſions-nous remporté la victoire ſur nos Xerxes & nos Piſiſtrates, s'il eût exiſté dans nos rangs des diſtinctions humiliantes, & ſi nous ne leur euſſions oppoſé l'indeſtructible faiſceau de nos efforts & de nos ſentimens?

Vous avez proclamé les grands principes de la liberté & de l'égalité dans les deux mondes. Des millions d'hommes, ſur les rivages des mers de l'Amérique & des Indes, vous béniſſent, & lèvent au ciel des bras armés pour la défenſe de leur liberté & de vos lois. Cet appel à la nature, ce doux réveil à la liberté, ne ſeront-ils qu'un vain ſonge? Les infortunés, victimes de la cupidité européenne, doivent-ils encore rentrer ſous la tyrannie de leurs anciens maîtres? Vous ſavez qu'ils n'ont d'autres propriétés que leur courage & le ſentiment de leur indépendance: quels droits politiques auront-ils donc à exercer, ſi vous faites de la fortune la dure condition de ces droits? pouvez-vous les leur enlever, après leur en avoir rendu & garanti la jouiſſance? pouvez-vous ainſi ranimer l'eſpoir de vos ennemis ébranlés juſque dans les fondemens de leur puiſſance aux Indes, en Amérique & ſur les côtes d'Afrique, volcaniſées par les commotions de vos décrets? pouvez-vous aujourd'hui, par un retour impolitique & cruel, expoſer enfin vos colonies au reſſentiment de ces légions d'hommes dont les travaux & l'appui vous ſont ſi néceſſaires contre les dévaſtations des partis & les attaques d'un ennemi puiſſant & déſeſpéré?

Loin de reſſerrer ainſi l'empire de la liberté lorſque nous avons développé tant d'efforts & de ſacrifices pour elle, l'eſpoir de notre propre bonheur n'a pas ſeulement ſoutenu notre courage; il s'eſt agrandi à l'idée de la liberté du monde: nous avons penſé que la révolution, embraſant l'Univers, ſeroit le ſignal de toutes les nations, & le tombeau des rois qui menacèrent notre liberté. Or, chez elles, comme chez nous, n'eſt-ce pas la claſſe du

peuple, celle du malheur, la plus nombreuse, qui doit jeter sur la tyrannie les volcans de l'insurrection? n'est-ce pas des efforts de cette classe impétueuse, que doit sortir la liberté générale? Mais si nous lui apprenons, par ce qui se passe au milieu de nous, qu'elle doit lui échapper comme une ombre; qu'elle n'en aura que les sacrifices, les écueils & les dangers; que son sort est de rentrer dans la servitude, flétrie, courbée sous une tyrannie nouvelle: pouvons-nous alors compter sur des espérances généreuses? pouvons-nous compter sur ces grandes révolutions qui doivent faire disparoître le despotisme de dessus la terre?

Quand cette vaste pensée auroit perdu de sa force par les circonstances, la politique lui conserveroit toujours sa vérité & son utilité pour nous, appliquée au cercle qui nous convient. La sûreté de la Grèce reposoit dans une enceinte de républiques qui éloignoient d'elle les attaques & la corruption des rois, ennemis irréconciliables de la liberté. Elle combattit long-temps pour former ce rempart salutaire; & ce ne fut que lorsque ses succès & ses agitations lui eurent fait oublier cette politique sage, qu'elle perdit sa puissance & sa liberté. Etablissons donc pour la nôtre ce que la Grèce triomphante avoit imaginé pour le maintien de sa tranquillité & de sa grandeur.

On croit justifier la violation des principes de la liberté, de l'égalité & de la justice; on croit répondre aux grandes considérations de la politique & de l'intérêt public, en objectant que la classe du pauvre est naturellement ennemie de celle du riche; que cette classe a commis des excès; que la propriété est le plus fort lien qui attache à la patrie, & que l'exercice des droits politiques ne peut appartenir qu'à ceux qui payent des contributions à l'Etat.

Le pauvre ennemi du riche! il le seroit donc de lui-même? Condamné au travail par ses besoins, ne sait-il pas que la fortune, l'intérêt & les jouissances du riche, sont ses principales ressources, & que sans la richesse, trop d'individus, dont les facultés bornées ne comportent pas de grandes spéculations, périroient de misère? Le pauvre, plus rapproché de la nature, ne connoît point les passions haineuses nées de la corruption des hommes; sa sensibilité & ses besoins le rapprochent de ses semblables; lui seul,

peut-être, eſt ſuſceptible de reconnoiſſance & d'amitié: on ne trouve guères ailleurs qu'ingratitude & perfidie. Le pauvre ne déteſte donc pas le riche; il ne déteſte que l'injuſtice & l'oppreſſion; il ne déteſte que les fortunes élevées ſur les débris de la choſe publique, les fortunes des infames dilapidateurs & agioteurs. S'eſt-il jamais révolté contre les fruits irréprochables du travail & de l'induſtrie? n'a-t-il pas toujours béni l'homme riche, mais vertueux, ſur-tout quand à l'idée de ſa vertu ſe mêloit la douce idée de ſa bienfaiſance & de ſon humanité. La richeſſe! ah! le pauvre en poſsède une bien plus précieuſe, la ſenſibilité, la patience, le courage, l'amour du travail & de la patrie, vertus étrangères à la plupart des riches livrés à l'égoïſme, à l'indifférence, à la molleſſe: ſi donc il y a quelque préférence à accorder, que ce ſoit du moins à la richeſſe du pauvre qui eſt la plus eſtimable.

La prétendue haine du pauvre contre le riche ne pourroit exiſter ſans une réprocité de ſentiment: ce n'eſt pas ſûrement du côté qui n'éprouve aucun beſoin, que ſe trouveroient l'oubli des injures & les égards généreux; il y auroit donc auſſi haine du riche contre le pauvre. Mais ce motif ſingulier ne pourroit autoriſer l'excluſion de l'un, ſans celle de l'autre: pourquoi ne la propoſe-t-on donc pas contre le riche? Pourquoi le même délit ne ſeroit-il pas puni de la même peine? Eſt-ce parce que le pauvre eſt le plus malheureux, qu'il doit être le plus opprimé? eſt-ce parce qu'il ne lui reſte plus d'autre bien que la liberté, qu'on doit encore la lui ravir? A-t-on réſervé, dans l'abolition des priviléges, l'impunité du riche? La fortune doit-elle être, ſous le règne de l'égalité, un titre excluſif à la jouiſſance des droits de l'homme? & un ſentiment paſſager de haine ou d'amitié individuelle, peut-il jamais influer ſur le ſort de la liberté?

En ſuppoſant, pour un inſtant, que le pauvre fût ennemi du riche, ce n'eſt pas en le dépouillant de ſes droits, en l'expulſant des aſſemblées politiques, où de bons exemples, le ſentiment de l'égalité & l'amour de la patrie le conduiroient au bien; ce n'eſt pas en l'opprimant, qu'on l'attachera au riche, que l'on évitera ſes excès, qu'on le rendra plus ſage & la patrie plus heureuſe: au contraire,

en ajoutant à l'exaſpération de ſon infortune celle de la violence & de l'injuſtice, on lui fournira des prétextes d'inſurrections & de déſordres dont l'exploſion ſera d'autant plus terrible, qu'elle aura pour matière un juſte ſentiment de vengeance.

*Des excès* ! Mais, n'eſt-ce donc que dans la claſſe du pauvre qu'il en ait été commis ? Compte-t-on pour rien les innombrables crimes des émigrés & de leurs complices ? Eſt-ce dans la claſſe du pauvre que ſe trouvent aujourd'hui les faiſeurs d'hécatombes, les aſſaſſins de Lyon, Toulouſe, Marſeille ? La différence qu'il y a, c'eſt que les excès du riche ſont plus atroces & plus nombreux ; c'eſt que ceux du pauvre ont preſque conſtamment eu pour principe l'amour de la patrie & la haine de ſes oppreſſeurs, au lieu que les excès du riche n'ont jamais été imaginés que dans un eſprit de vengeance & de contre-révolution.

La plupart des déſordres imputés à la claſſe des indigens ſont l'ouvrage des ennemis de la patrie, des factieux & des ambitieux qui les ont égarés ſous le prétexte du bien public. Ils ſe ſont ſervis de la difficulté des circonſtances pour le porter à des excès, dans leſquels ils leur ont fait entendre qu'ils trouveroient un remède contre la misère publique & la perverſité des méchans.

L'irritation paſſagère de l'eſprit n'étouffe pas le bon ſens : des hommes peuvent avoir été fort enflammés contre les ennemis de leur patrie, & être très-paiſibles & très-raiſonnables dans le choix des magiſtrats chargés de veiller à leur bonheur & à leur liberté. Cette irritation plus naturelle à l'orgueil des riches, ennemis de l'égalité, n'eſt pas un motif d'excluſion contre eux. Pourquoi en ſeroit-elle un dans le pauvre ? Quels ſont ſes mauvais choix ? Je ne parle pas de ce qui s'eſt paſſé dans cette commune, ſur cet océan de crimes & de corruption, où la vertu même n'a pu réſiſter au naufrage : je parle de la République. Où ſont les mauvais choix du pauvre ? S'il en eſt quelques-uns, on ne peut les lui reprocher ; car la pauvreté, compagne inſéparable de la modeſtie, n'a fait que ſuivre les conſeils & l'exemple des autres citoyens.

Qu'on ſe rappelle les premières époques de la révolution, lorſque le ſentiment de la liberté & l'amour de la

patrie étoit dans toute sa force ; lorsque les passions, l'ambition, les crimes des factieux & l'intrigue du dehors n'avoient pas encore tout corrompu, tout dénaturé : avec quelle confiance & quelle sagesse la classe des indigens portoit ses suffrages sur l'opulence même, réunie aux lumières & à la vertu ? Où sont ses propres erreurs ? où sont-elles dans cette enceinte, formée spontanément de son choix, à la voix de la patrie en danger ? Pour quelques Critias élevés à la dignité du législateur par la tyrannie horrible d'un Lysandre, combien d'hommes irréprochables, marchant à l'immortalité, malgré les sifflets de l'envie, irritée de leur inflexible vertu ! Des erreurs ! ah ! je le répète, dans quelle classe furent ceux qui en commirent le plus, qui abusèrent le plus audacieusement de leur influence contre la liberté publique ? Dans quelle classe furent ceux qui s'armèrent au-dehors contre elle, & prodiguèrent au-dedans l'intrigue, les vengeances & les attentats de toute espèce pour la renverser ? Les erreurs de quelques indigens, emportés par l'ignorance ou la séduction des hommes en crédit, ne leur appartiennent pas. De quel droit punirions-nous quelques aveugles instrumens des conjurés, pour laisser impunis à côté d'eux, les fripons & les traîtres ? De quel droit punirions-nous toute une classe de citoyens, de l'inestimable perte de sa liberté, pour les fautes involontaires de quelques individus ? La fortune sera-t-elle toujours une excuse du crime, & l'indigence un titre de proscription ?

Ces erreurs, fussent-elles même personnelles à la classe indigente, ne pourroient exciter autant de rigueur. Ce n'est pas par une sévérité déplacée, qu'on ramène les hommes à leurs devoirs : c'est par la persuasion, par de bons exemples, & sur-tout par le sentiment de leur intérêt. Les colonies grecques des côtes de l'Asie, fatiguées de l'orgueil & de la domination d'Athènes, avoient appuyé l'invasion de Xerxes. Cette conduite étoit sans doute quelque chose de plus qu'une erreur : aussi, dans le premier mouvement de l'indignation, après la défaite des Perses, furent-elles accablées d'impôts ; on chassa même leurs députés de l'assemblée des Amphictions : mais les Grecs improuvèrent la conduite de Lacédémone ; ils tempérèrent les impositions, & restituèrent aux colonies leurs droits politiques. Par cette sagesse, ils pré-

vinrent la guerre civile, & déracinèrent, du moins à cette époque, tous les germes de dissention qui leur auroient fait perdre le fruit de leurs victoires.

Le prétexte de la propriété, que l'on suppose le plus puissant motif d'attachement à la patrie, est encore une erreur. Le sentiment de la patrie se nourrit dans l'ame par le souvenir de nos premières affections, des lieux de notre enfance, des soins que l'on a donnés à notre éducation, & par cet attachement irrésistible qui fait que nous ne pouvons trouver de bonheur nulle part que dans le pays qui nous a vus naître : or, toutes ces choses sont étrangères à la fortune.

Loin d'être le plus fort lien qui nous attache à la patrie, on pourroit dire avec plus de raison, qu'elle diminue la puissance de cette inclination naturelle. La fortune est une passion, & l'on sait qu'il est de leur nature, de diminuer de force par leur réunion : ainsi, l'amour de la patrie s'affoiblit nécessairement dans l'homme, par la rencontre de toute autre passion, telle que l'ambition ou la fortune, capable d'absorber ses facultés.

Lycurgue l'avoit bien senti, lorsqu'il donna des lois à Sparte. Il ne voulut pas qu'aucune affection personnelle pût rivaliser & dominer celle des citoyens pour la patrie. Il abolit les fortunes particulières, pour tourner tous les regards & tous les cœurs vers la République, pour concentrer dans ce sentiment tous les vœux & les facultés des citoyens. Or, Lacédémone dut à la force de cette institution singulière son ascendant sur la Grèce ; elle lui dut sa gloire & la plupart de ses triomphes sur ses ennemis & ses rivaux.

Les discordes civiles chez tous les peuples libres ne furent pas certainement le résultat de l'amour de la patrie, mais bien celui de l'ambition & de la corruption, qui combattent & ruinent la liberté. Ces discordes prirent ordinairement naissance dans la classe des riches. La raison : c'est que la richesse favorise les passions, & tend naturellement à la corruption & à la domination. La pauvreté, au contraire, est retenue par la vertu & par cette multitude d'obstacles que la fortune seule peut surmonter : la propriété n'est donc pas toujours une preuve de l'amour de la patrie & des bons sentimens.

Il eſt injuſte de confondre la moralité avec la fortune. Celle-ci eſt ſouvent le fruit du crime & des paſſions; l'autre eſt l'ouvrage de la nature & de la vertu. Avec la fortune, la rivalité qui eſt naturelle aux hommes, produira l'ambition & l'injuſtice; avec la moralité, elle produira l'émulation & la vertu. Ainſi, en donnant la ſupériorité à la richeſſe, on ne l'accordera ſouvent qu'au crime & aux paſſions; on ne fera qu'ajouter une nouvelle force à l'ambition & à l'injuſtice, & détruire l'émulation & la vertu.

La ſeule garantie qui convient dans un état libre ſont les lumières & la probité. Celle de la fortune n'eſt qu'une injure à la vertu indigente. Epaminondas, Ariſtide, Phocion, Jean-Jacques, Mably, étoient pauvres: en étoient-ils moins capables de faire de bons choix? en étoient-ils moins dignes de gouverner leurs concitoyens? Encore ſi cette garantie ne s'appliquoit qu'aux pouvoirs publics, la ſociété pourroit peut-être l'exiger, parce que ces pouvoirs ſont inſtitués par elle & lui appartiennent; mais appliquée à l'exercice des droits politiques, à la jouiſſance d'un don de la nature indépendant des hommes, cette prétention ſeroit odieuſe & inſupportable. La liberté & l'égalité ne ſont pas dans les pouvoirs; elles ſont dans l'homme; elles ſont une propriété ſacrée que les pouvoirs eux-mêmes ſont eſſentiellement chargés de protéger.

*Une contribution pour l'exercice des droits politiques!* Mais l'antique déclaration des droits de l'homme n'a inſtitué les contributions que pour ſubvenir aux dépenſes de l'état, & non pour enchaîner la liberté. Elle a voulu qu'elles fuſſent priſes ſur le riche, en raiſon de ſes facultés, & non ſur le pauvre qui n'en a point.

La ſociété peut bien fixer les règles de garantie de la liberté; mais elles doivent être protectrices & non deſtructives: autrement elles violeroient le pacte ſocial, dont le but eſt la conſervation de la liberté.

Exiger un impôt d'un indigent pour l'admettre à l'exercice de ſes droits naturels, ce ne ſeroit pas les lui aſſurer, mais les lui enlever avec aſtuce & perfidie. La ſocieté ne peut donc pas exiger cet impôt.

A-t-on jamais oſé en demander pour le droit de vivre? Et cependant, ſoit que vous deſcendiez dans vos ames,

soit que vous portiez vos regards sur les frontières, vous reconnoîtrez que la liberté est plus que la vie. Sa privation est un assassinat moral, plus douloureux que l'autre, car la mort physique n'est que l'échange des misères humaines contre le repos; la mort civile, au contraire, est une longue agonie, une douleur morale insupportable.

La liberté pour un homme qui n'est point dégradé, est un élément aussi nécessaire que les grands élémens qui vivifient le monde; elle a la même origine; sa perte est le plus intolérable des supplices. Avons-nous le droit d'imposer ces élémens, & de tourmenter une portion de la société, sous le faux prétexte de conserver la liberté de l'autre? Et lorsque personne ne nous le demande, comment osons-nous le proposer? Comment oserions-nous déshériter cette portion d'hommes du patrimoine de la nature, la désespérer, nous jouer de sa confiance? Comment oserions nous rendre sa liberté le jouet d'une vile marière, la dégrader, la mettre en comparaison avec un misérable écu? La liberté au-dessous d'un écu! Ombres de tant de généreux martyrs, où êtes-vous?

La vertu & le courage sont l'impôt de la liberté; c'est le seul que nous puissions desirer de ceux qui n'ont pas de fortune; & certes ils ne sont pas en reste de l'acquitter, cet honorable impôt, dans les ateliers, aux champs, sur les ondes, aux frontières.

L'assemblée constituante avoit aussi donné à la fortune le privilége exclusif du droit de cité. Elle avoit décrété que quatre millions de Français, dont la plupart ne faisoient rien, seroient les seuls citoyens actifs, & que les vingt-trois autres millions, dont aucun ne pouvoit se dispenser du travail, par l'impérieux besoin de sa subsistance, seroient réputés inactifs. Elle avoit ainsi placé l'imposante majorité du peuple français sous le ridicule empire de la minorité. Qu'est devenue cette institution dérisoire, l'ouvrage des sycophantes de l'assemblée? Lui a-t-elle survécu long-temps? Combien de déclamations, de reproches amers, de jalousies & d'orages n'a-t-elle pas produits? Heureusement l'assemblée législative eut la sagesse de la détruire & de ramener l'égalité parmi nous. Quels abus est-il résulté de ce retour à la nature & à la justice? En confondant

tous les cœurs & les esprits dans un même sentiment, il a renversé le trône, chassé l'ennemi du sein de la patrie, & fondé la République. Presque par-tout les choix populaires ont été supérieurs aux élections précédentes. Quels plus puissans motifs de maintenir cette loi salutaire & politique ? Sommes-nous aujourd'hui dans une position si favorable, que nous puissions nous jouer impunément des droits de la nature & du peuple ? Pouvons-nous ajouter aux désordres actuels le mécontentement de la violence & de l'injustice ? Voulons-nous ranimer les haines & les jalousies parmi nous ? Voulons-nous exposer encore la patrie à de nouveaux déchiremens ?

On veut des contributions. Mais, quel est celui qui n'en paie pas ? D'abord, compte-t-on pour rien celle que tous les citoyens sont appelés à verser aux frontières, à la voix de la patrie menacée ? Le sang des hommes libres, ce sang qui a conquis l'Europe, ne vaudroit-il point une offrande vulgaire ? Quoi ! ces hommes à qui la liberté doit ses triomphes, la richesse ses jouissances, la patrie la paix & le bonheur, n'auroient rien donné à la patrie ! Quoi ! ces pères qui lui ont sacrifié leurs enfans, ces enfans leurs pères, ces frères leurs frères & leurs soutiens, n'auroient payé aucune contribution ! ils ne seroient pas libres, ils auroient moins de droits, ils seroient moins agréables à la patrie que quelques lâches égoïstes fortunés !

En second lieu, quand l'insolence de la richesse voudroit, sous ce prétexte, asservir la vertu indigente, elle ne pourroit y parvenir ; car telle est la force de ses droits, qu'on n'a pas même cette misérable objection à lui opposer. En effet, tout le monde sait que les contributions levées sur le propriétaire & le manufacturier ne sont qu'une avance dont ils ont grand soin de se rembourser *avec usure* sur les consommateurs ; qu'elles sont une addition aux frais de culture & de main-d'œuvre, qui augmentent la valeur des produits de la terre ou de l'industrie : or, la masse des consommateurs se compose de tous les citoyens sans distinction. S'il y avoit quelque différence, elle seroit en faveur de la classe du pauvre, qui est la plus nombreuse, & qui par conséquent fait le plus de consommations. Donc cette classe paie les contributions ; donc on n'a pas même de pré-

texte pour fruſtrer le pauvre de l'exercice de ſes droits politiques.

Enfin toute précaution ſur ce point deviendroit abſolument illuſoire & funeſte à la République, par la facilité qu'on ne pourroit dérober à l'ambition de donner, quand elle le voudroit, le droit de cité à tel nombre d'hommes qui ſeroient néceſſaires à l'exécution de ſes projets liberticides. Ainſi, l'on ne feroit qu'une injure abſolument gratuite à la claſſe des indigens, qui ſeroit privée de ſes droits, ſans aucune ombre d'utilité publique.

Vous venez d'entendre, Citoyens-Repréſentans, les principes immuables ſur leſquels repoſe la liberté des citoyens. Vous avez vu que la ſociété ne peut ſe ſoutenir ſans une exacte réciprocité de droits & de devoirs, d'où naiſſent la liberté & l'égalité; que cette réciprocité ſeule conſtitue le citoyen; que celui-là ne l'eſt pas qui n'a point de droits, ou qui ayant des droits, viole ſes devoirs & les droits d'autrui; que dans une ſociété libre, tout homme a le droit de faire par lui-même ce qui peut aſſurer ſa liberté; qu'il ne peut être remplacé que par des mandataires de ſon choix; qu'il y a tyrannie là où s'élève ſur lui un pouvoir qu'il n'a pas nommé, ſoit qu'il dérive de l'uſurpation d'un ſeul ou de pluſieurs; que ce droit a été donné à l'homme par la nature, indépendemment de toute ſociété; qu'elle l'a créé ſon propre légiſlateur, & que toute autorité légiſlative ne peut provenir que de lui; que ce principe, d'où réſulte le droit d'élection, ne doit pas être confondu avec des opinions paſſagères, ſuſceptibles de changement; qu'il eſt ſupérieur à la volonté des hommes; que la ſociété devroit même le reſpecter, s'il étoit ſon ouvrage, & qu'il fût utile à la liberté; que lui ſeul conſtitue l'égalité, puiſque la loi qui en dérive, eſt chargée de l'aſſurer; que le privilége excluſif du droit de cité ſeroit auſſi odieux que celui de la nobleſſe; qu'il ameneroit l'ariſtocratie, qui n'exiſte que par l'inégalité des droits; que la majorité ſeule fait la loi, & qu'elle n'eſt pas là où il y a une excluſion quelconque de citoyens; que cette excluſion ſeroit illuſoire contre la majorité qui ne peut recevoir, ou contre la minorité qui ne peut donner la loi; qu'elle entraîneroit l'eſclavage, qui conſiſte dans l'obéiſſance paſſive aux volontés d'un autre; qu'il

ſeroit moins odieux ſous le deſpotiſme, que ſous une gouvernement libre où il y auroit moins d'égalité ; qu'il eſt bien au pouvoir de la force, mais jamais un droit de la majorité qui doit reſpecter les lois de la nature & les droits de l'homme ; que la pauvreté ne peut être un motif d'excluſion, car ces droits n'appartiennent pas aux chances heureuſes ou contraires de la fortune ; que cete excluſion ſeroit ſouvent celle du courage ou de la vertu, qui ſe nourriſſent à l'école du malheur ; que la pauvreté eſt le partage du peuple, pour qui & par qui la liberté exiſte ; que les légiſlateurs doivent favoriſer ſa condition, parce que ſon bonheur & le reſpect de ſes droits ſont la garantie de la liberté ; que le pauvre, par ſon ravail & ſon courage, apporte au moins autant dans la ſociété que le riche par ſa fortune, & que les uns & les autres doivent y exercer les mêmes droits.

Vous avez vu que ces droits & les devoirs de l'homme ſont fondés ſur la juſtice ; que la ſociété ſeroit anéantie, ſi elle préféroit quelque choſe à la juſtice, qui veut que l'on reſpecte les biens & la liberté de chacun ; qu'elle eſt la ſeule baſe d'un gouvernement libre, & que ſans elle il n'y a plus d'égalité ; que la pauvreté, qui eſt une injuſtice de la fortune, n'autoriſe pas l'injuſtice des hommes ; que l'inégalité entre le riche & le pauvre, en entraîneroit bientôt une autre entre le plus ou le moins riche, qui prétendroient à plus ou moins de droits, ſuivant la proportion de leur fortune ; que l'excluſion du pauvre eſt l'unique vœu de la vanité & de l'ambition du riche ; qu'il déteſte l'égalité, mais qu'en violant les droits d'autrui, il s'expoſe à perdre lui-même les ſiens ; que cette excluſion ſeroit une injure que la ſenſibilité du pauvre ne pardonneroit jamais ; qu'elle ſeroit d'autant plus injuſte, qu'il a puiſſamment concouru à la révolution par ſes ſacrifices, ſa patience & ſon courage ; qu'il n'a pas vaincu l'ancien deſpotiſme pour tomber ſous une nouvelle tyrannie ; qu'on ne peut ſe jouer de ſes efforts & de l'eſpérance de la liberté, qui ſeule l'a ſoutenu au milieu de tous les périls ; que la pauvreté s'acquiert dans les camps, au ſervice de la patrie ; qu'elle eſt le partage de la vertu, & ne peut être un titre d'excluſion à la liberté ; que la révolution fut l'inſurrection du malheur contre la

tyrannie ; qu'il doit donc jouir des fruits de la révolution & de la liberté, qui est celui de la victoire remportée sur elle.

Vous avez vu, citoyens-représentans, que si ces principes n'étoient pas dans la justice, ils seroient commandés par la véritable politique qui veut que l'on respecte les droits du peuple, qu'un gouvernement n'est fort & tranquille qu'en proportion de la masse de citoyens intéressés à le défendre, & que le plus sûr moyen de les réunir, c'est l'égalité des droits ; que les gouvernemens libres sont de leur nature très-agités ; qu'il ne faut pas y faire naître des prétextes de divisions, sur-tout dans des temps nécessairement orageux comme ceux où nous sommes ; qu'il est impossible de ramener des hommes éclairés sur leurs droits, à la paix du despotisme qui est celle des tombeaux ; qu'alors l'oppression élève les ames par l'indignation & le sentiment de l'injustice ; que sous la lutte sanglante des passions, les usurpateurs succombent & font place à l'anarchie & au despotisme ; que repousser une portion du peuple, c'est se séparer du peuple, sans lequel il n'y a ni richesse, ni puissance, ni liberté ; que les plus grands avantages de la société sont dus à son travail & à son courage, qui lui méritent bien sans doute la paisible jouissance de ses droits ; que nous devons profiter de l'expérience et des malheurs des anciennes républiques, où les rivalités, les distinctions de rangs & de droits par la fortune, ont produit d'affreux déchiremens ; qu'ils seroient sur-tout inévitables dans nos colonies, si nous faisions de la fortune qu'ils n'ont pas, la condition de la jouissance des droits que nos frères y ont reconquis ; que cet oubli de nos promesses ne seroit profitable qu'aux ennemis de la patrie ; que par cet exemple nous ne ferions qu'enlever au malheur qui pèse sur la terre, principalement à nos voisins, l'espoir d'une révolution qui doit les rendre à la liberté, & donner à la nôtre la garantie & le caractère de grandeur & d'immortalité dont elle est susceptible.

Vous avez vu combien sont faux & perfides les prétextes dont on veut colorer l'usurpation des droits du pauvre ; que quant à son inimitié contre les riches, il ne pouvoit en avoir réellement contre celui qui le faisoit travailler & vivre, ou qui adoucissoit sa misère par la bienfaisance & l'humanité ; que loin d'être haineux, le malheur étoit naturellement sensible

& reconnoissant ; que le pauvre ne déteste que ce qu'il est bien permis de détester, l'injustice & l'oppression, l'insolence de beaucoup de fortunes élevées sur la misère publique ; que la haine n'est pas un crime capital susceptible de la perte de la liberté ; qu'elle devroit du moins l'être pour le riche comme pour le pauvre ; que sous le règne de l'égalité, la richesse ne peut être un privilège, un brevet d'impunité, & l'infortune un titre de proscription ; que ce ne seroit pas en dépouillant le pauvre de ses droits qu'on l'attacheroit plus au riche ; que l'on ne feroit au contraire que l'exaspérer & le porter à des actes de vengeance funestes à la République.

Qu'il y a eu moins d'excès dans la classe du pauvre que dans celle des riches, où se trouvent les émigrés, les grands conspirateurs & les assassins de presque tous les partis ; que les premiers ont eu pour principe l'amour, & les autres constamment la haine de la liberté ; qu'ils ont encore été l'ouvrage de la perfidie des riches & des ennemis de la patrie ; que ces désordres de quelques individus trompés ne doivent pas être reprochés à toute une classe de citoyens ; qu'ils n'ont jamais empêché le peuple de faire de bons choix ; que ses erreurs dans ce cas sont encore l'ouvrage de l'intrigue & de l'ambition ; que la pauvreté est modeste & docile aux conseils des personnes éclairées ; que les choix qui lui sont propres ont toujours prouvé la rectitude de son cœur & de son jugement, tandis que ceux des riches ont trop souvent justifié la perversité du sien ; & que ce ne seroit pas par une sévérité injuste qu'on pourroit ramener le pauvre à ses devoirs, s'il s'en étoit écarté dans quelques momens difficiles.

Que l'amour de la patrie ne dépend pas, comme on le prétend, de la fortune ou de la propriété ; que ce sentiment est dans la nature & non dans le hasard des événemens ; qu'il appartient à la nature, compagne de la pauvreté & de la médiocrité qui ont produit les plus grands hommes ; qu'il doit être bien plus fort dans ceux qui ne sont pas exposés aux passions que donne la richesse ; que la fortune, au contraire, a toujours été une des principales causes des discordes civiles & des grands attentats, par sa pente naturelle à l'ambition & à la domination ; qu'en lui accordant quelque supériorité sur l'indigence, ce seroit souvent en donner au crime sur la vertu ; qu'elle n'est donc pas une garantie de l'amour de la

patrie & des bons sentimens ; qu'il ne peut y en avoir d'autre dans une société politique, que les lumières & la probité ; que le seul privilége de la richesse doit être la bienfaisance, & de protéger & non d'usurper la liberté.

Qu'enfin la liberté ne peut être soumise à un impôt pécuniaire, qui est au contraire un hommage rendu par la fortune à la liberté ; que cet impôt doit être pris sur des facultés qui existent, & non sur le pauvre qui n'en a point ; qu'il ne peut pas être une condition de la liberté, autrement la pauvreté ne seroit qu'un titre de proscription & de mort ; que cette situation cruelle seroit un supplice moral, plus difficile à supporter par la durée & le poids de l'injure, que la douleur fugitive de la perte de la vie ; que la société n'a pas ce droit barbare ; qu'elle peut bien protéger mais non détruire la liberté qui ne lui appartient pas ; qu'elle ne peut la dégrader ni la mettre en comparaison avec une vile matière ; que le tribut de la liberté, c'est le bonheur public, c'est le courage & la vertu ; que ce tribut est acquitté depuis longtemps par le pauvre, dans les ateliers, aux champs, sur la frontière ; que nous ne devons point ramener parmi nous les distinctions de l'assemblée constituante, ni remettre la majorité qui a fait la révolution, sous l'empire de la minorité qui la combat ; & qu'en supposant même que l'impôt pût être la condition de la liberté, on ne pourroit la ravir à la classe des indigens, qui en paie au moins autant que celle des riches, par ses consommations, qui sont plus considérables.

Représentans, il ne s'agit pas de prononcer à qui des deux classes, du riche ou du pauvre, vous accorderez la liberté. Loin de nous l'idée de la ravir à aucune ; loin de nous toute autre idée que le choix des moyens de l'assurer à tous : mais si ce bienfait dépendoit de nous, pourrions-nous le refuser de préférence à la classe la plus sensible & la plus malheureuse ? n'est-ce pas assez de ses besoins, de sa misère, de ses infirmités, des passions étrangères qui la poursuivent ? Faudroit-il ajouter encore de nouvelles douleurs aux douleurs inséparables de son existence ? quelle situation réclame plus de secours, commande plus le respect de ce qui, dans l'abandon général où elle est des douceurs de la vie, peut apporter quelques consolations à ses maux ? qui plus que le pauvre, ému par la douleur & des pri-

vations de toutes espèces, a le cœur ouvert à la reconnoissance & à tous les sentimens affectueux? la bienfaisance est le bonheur de la vertu, il n'y en a point de plus grand & de plus assuré sur la terre. Les projets de plaisirs, de repos, de délices, d'abondance & de gloire, échappent à l'homme foible, voyageur & passager; trop souvent un pas vers la fortune est un pas vers un abyme de peine & de calamités; la bienfaisance & la vertu seules sont les plus douces jouissances de la vie. Représentans, ce sont les vôtres, saisissez-les; saisissez cette sensibilité généreuse qui embrasse toutes les classes d'hommes, qui s'ennoblit par l'étendue, qui prend le caractère de l'enthousiasme de l'humanité. Essuyez les larmes des infortunés; plaignez-les, consolez-les vous mêmes; car c'est en partageant leurs malheurs que vous sentirez moins les vôtres; c'est en versant sur eux le baume salutaire de la liberté que vous sentirez moins les regrets, ou que vous jouirez d'avantage des souvenirs délicieux attachés aux actes de la puissance déposée dans vos mains. Quel plus doux repos pour nous, après tant d'orages & de calomnies, que le souvenir de nos bienfaits, que la reconnoissance & la consolation des malheureux? lui seul peut recompenser nos efforts, nos combats & nos dangers; lui seul doit nous rester de cet éclat passager de grandeur & de puissance dont le rêve nous sera agréable ou cruel, selon le plus ou moins de bien que nous aurons accordé ou refusé à l'humanité. C'est dans le cœur de l'infortune que nous trouverons le témoignage durable de sa sensibilité & de nos bienfaits. Celui du riche, comblé de privilèges & de faveurs, ne nous offrira qu'ingratitude & perfidie, car la bienfaisance irrite son orgueil. La richesse, en général, dure, insatiable, inaccessible aux sentimens généreux qu'étouffent dans son ame la corruption & la jalousie, ne nous saura gré de rien; loin de nous accueillir après les tempêtes qui ont tourmenté notre carrière politique, elle nous abreuvera d'outrages & de persécutions; elle ne nous pardonnera jamais son humiliation, ses préjugés abattus, la puissance même que nous avons exercée sur elle.

Représentans, ne sacrifiez pas à cette classe insolente & présomptueuse, la classe utile & modeste du pauvre, dans laquelle se trouvent vos véritables amis, les amis fi-

cière des vengeurs de l'humanité ; n'aviliſſez pas la claſſe illuſtre de ces hommes qui ont le plus ſecondé vos efforts, qui ont le plus fait pour la liberté, qui ont le plus produit de héros, de martyrs, de défenſeurs intrépides ; cette claſſe enfin dans le ſein de laquelle les déſaſtres de la révolution & les vengeances qu'ils traînent ordinairement à leur ſuite, peuvent faire deſcendre la plupart d'entre nous. Préparez pour les diſgraces que l'injuſtice & les paſſions vous apprêtent, préparez-vous des ſouvenirs conſolateurs. Au courage qui vous donna tant de journés de Marathon & de Salamine, au courage des Thémiſtocles, uniſſez la ſageſſe des Ariſtides qui fit diſparoître toutes les diſtinctions entre les citoyens, & rendit aux pauvres la jouiſſance de tous leurs droits. Comme ces grands hommes, vivez, combattez, travaillez pour la liberté & l'humanité. La perſécution & l'envie pourront vous atteindre un inſtant ; mais repoſez-vous alors ſur vos vertus du ſoin de vous venger ; elles les terraſſeront tôt ou tard, & vous rouvriront un jour le ſein de la patrie reconnoiſſante.

Le malheur eſt le plus ancien citoyen du monde ; il exiſtoit avant toutes ces ſociétés politiques qui couvrent & ſe diſputent la terre : ne lui enlevez donc pas ſes droits parmi vous ; n'oubliez pas qu'un pareil attentat ſeroit un outrage à la puiſſance qui fonda l'égalité, & qu'en l'acceptant, vous avez contracté une dette envers l'humanité, qui ne vous permet d'autre ſentiment que cette paſſion tendre, active pour tous les maux qui affligent les hommes, & cette horreur pour tout ce qui, dans les inſtitutions publiques, peut ajouter des douleurs nouvelles aux douleurs inévitables de la nature. N'écoutez pas la perfidie qui veut vous irriter contre le pauvre, pour des erreurs dont il n'a été que la dupe & l'inſtrument aveugle. Des erreurs ! ah ! nous le ſavons tous : c'eſt la condition de l'humanité, à laquelle la ſageſſe même ne peut ſe ſouſtraire. Les erreurs du peuple ſont rachetées par tant de ſouffrances & de vertus, par tant de dévouement & de ſacrifices, qu'il y auroit plus que de la cruauté à en faire le prétexte d'une lâche proſcription, quand à côté d'elles on voit ſur-tout le crime & le crime du royaliſme triompher avec audace. Qui peut en révolution aſſigner un terme aux paſſions des hommes ? Trop heureuſes ſi elles ſe trouvent dirigées par l'enthouſiaſme

un ſoleil qui ſe couche ſans nuages. C'eſt ainſi que tu aſſureras à ta mémoire un réveil éclatant, à la patrie le bonheur, au monde l'eſpérance & le gage de la liberté.

*Projet de décret.*

Tous les citoyens, ſans aucune diſtinction du riche ou du pauvre, ſont admis à voter dans les aſſemblées primaires & électorales.

siasme de la patrie & cette irritation salutaire inséparable de la présence & des efforts de ses ennemis ! Les erreurs alors portent leur excuse ; mais toutes passeront : la liberté & la justice seules doivent survivre, & sans elles il n'est point de bonheur ni de tranquillité publique à espérer. Loin de jeter de nouveaux fermens de discorde parmi nous, appaisons tous les mécontentemens, conservons un appui contre la violence & les entreprises des factieux dans l'attachement du peuple à nos lois protectrices de son industrie nourricière & de sa liberté ; conservons lui le fruit précieux de ses sacrifices, de ses dangers & de son courage, la récompense due à des siècles de patience, d'outrages, de misère & d'oppression. Votre gloire, citoyens-législateurs, n'est pas seulement dans les victoires remportées sur l'impie coalition des Xerxes de l'Europe ; elle est encore dans le triomphe de la cause de l'humanité, dans le retour aux grands principes de la justice, dans la jouissance pour tous les hommes du bienfait de la liberté & de l'égalité. Cette gloire seule imprimera à vos noms le sceau de l'immortalité ; elle jettera ces longs éclats de lumière qui réveilleront les nations assoupies sous le sceptre de leurs tyrans ; elle consolera la postérité de la honte & des malheurs de tant de générations opprimées, & plantera par tout le germe de la liberté & du bonheur sur la terre.

Convention nationale ! tes ennemis jaloux t'opposent des passions. Sans doute il en est beaucoup trop qui ont signalé ton règne ; mais ils savent bien que toutes celles qui n'ont pas eu pour principe l'ardent amour de la patrie, le sentiment de sa gloire & de sa grandeur, ne t'appartiennent pas. Tes passions, semblables à ces volcans qui ne dégradent pas la nature, loin de ternir ton règne, ne feront qu'en augmenter l'éclat par la sagesse & le courage avec lesquels tu as su les surmonter, ou les rendre utiles à la cause de la liberté. Ce qui pourroit ternir cette courte mais féconde époque de puissance & de gloire, ce ne seroit pas quelques passions fugitives, bientôt oubliées ; ce seroit la durable injure faite aux principes créateurs & conservateurs de notre immortelle révolution. Achève donc ta carrière sans foiblesse : que tes derniers regards soient encore de nouveaux soupirs & de nouveaux triomphes pour la liberté ; que ta retraite soit irréprochable & majestueuse. Descends enfin de l'empire du monde comme



[p. 34 au verso]